RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Recteur de région académique
Recteur d'académie
Chancelier des universités
Directeur académique des services
de L'Éducation nationale

Arrêté n°2026-122 du 19 novembre 2026 fixant la composition du jury académique de l'examen organisé en vue de l'attribution du Certificat de formation générale (CFG), au titre de la session de novembre 2026

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°83-569 du 29 juin 1983 portant création du Certificat de formation générale modifié par le décret n°88-459 du 25 avril 1988 et par le décret n°2010-784 du 8 juillet 2010 ;

Vu le décret du président de la République en date du 4 juin 2025 portant nomination de Monsieur Gabriele FIONI en qualité de recteur de la région académique de la Guadeloupe, recteur de l'académie de la Guadeloupe ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2010 précisant les conditions de délivrance du Certificat de formation générale à compter de la session de juin 2011.

Vu l'arrêté n°MEN000162914379 du 09 juin 2026 portant nomination et classement de Monsieur Olivier HUISMAN dans l'emploi de secrétaire général de la région académique de Guadeloupe ;

Sur proposition du secrétaire générale de région académique,

ARRÊTE

Article 1er : Le jury académique de l'examen organisé en vue de l'attribution du Certificat de formation générale au titre de la session de novembre 2026 est composé ainsi qu'il suit :

Présidente :

- Madame Muriel COL-MINNE IA-DAASEN.

Membres parmi le personnel enseignant de l'Education nationale :

1°) Directeurs de SEGPA :

- Monsieur Gérôme BEDEL, Directeur de SEGPA, Collège Général de GAULLE Le Moule ;
- Monsieur Rudy MOLONGO, Directeur de SEGPA, Collège CHARLES DE GAULLE Morne-A-L'eau.

2°) Enseignants :

- Madame Nathalie LAUDE, E.M.P.U Pierre BLANCHE, Lamentin Conseillère Pédagogique ASH Les Abymes ;
- Madame Françoise BURNER, Enseignante spécialisée, LPO Chevalier de St-Georges les Abymes ;
- Monsieur Pasca MOESTUS I, Enseignant au Centre pénitentiaire de Baie-Mahault ;
- Monsieur Omer ZEBRE, Enseignant au RSMA, Baie-Mahault.

Représentant des organismes professionnels :

- Madame Marie France THIBUS, représentante des employeurs (CGPME Guadeloupe).

Article 2 : Le jury académique de l'examen organisé en vue de l'attribution du Certificat de formation générale au titre de la session de novembre 2026, se réunira le vendredi 27 novembre 2026 à 09h00.

Article 3 : Le secrétaire général de la région académique de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques et sera publié sur le site intranet de l'académie.

Fait aux Abymes, le 19 novembre 2026

Le Recteur de Région Académique Guadeloupe
Recteur d'Académie
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale
Gabriele FIONI

ACADEMIE DE LA REGION GUADELOUPE
RECTORAT